

CONSTITUTION DE LA SAVOIE



« Version 3 »

Juin 2024

Groupe « Mont Granier »



Pierre, Carol, Thierry, Denis, Pierrette, Friedrich, Catherine, Patrick, Laetitia.

La Savoie est souveraine et le souverain est son peuple



LE PEUPLE DE SAVOIE

La Savoie et son peuple sont souverains : ils ne font pas partie d'ensembles plus importants tels que l'Union Européenne et l'Euro, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, l'Organisation Mondiale de la Santé, la Banque Centrale Européenne.

Ouverts sur le monde par des traités bilatéraux, ils sont maîtres de leur destin.

Définir le Peuple de Savoie est important car des droits et devoirs civiques ainsi que des droits sociaux y sont attachés. Du fait de son dynamisme économique pendant la période de colonisation française, de nombreuses personnes sont venues habiter en Savoie à partir des années 1960 car il y avait du travail tant dans l'industrie que dans le tourisme. Aujourd'hui, le Peuple de Savoie est composé de personnes, Hommes et Femmes nés en Savoie, et de personnes nées hors de Savoie et habitant en Savoie (et souhaitant y rester). Ce sont les Savoisien(ne)s de coeur, qui aiment les montagnes, les forêts, les villes de Savoie.

Les Savoisien(ne)s répondent aux critères suivants (pour obtenir leur carte nationale) :

Pendant la période de transition, la nationalité savoisienne est une demande, un choix personnel :

- Etre né en Savoie avec un ascendant né en Savoie et habiter en Savoie en résidence principale (donnée sans restriction).

ou :

- Habiter en Savoie depuis plus de 5 ans, en résidence principale (avec présence plus de 9 mois/an)

et

- Etre propriétaire d'un terrain, d'un bâti ou se loger en location

et

- Avoir travaillé (avoir cotisé, avoir participé à la richesse du pays) plus de 5 ans en Savoie

et

- Parler la langue de la Savoie : le Français

et

- Prêter serment de respecter la Constitution.

Ceux qui ne font pas ce choix sont et restent étrangers en Savoie. Ils disposent d'une carte de séjour limitée.

Les devoirs des Savoisien(ne)s

Les Savoisien(ne)s doivent :

- Etre exemplaires à respecter leur Constitution et ses articles.
- Oeuvrer à leur souveraineté personnelle pour servir la souveraineté de la Savoie, chaque Savoisien participant à des journées sur ce nouveau système de gouvernance, incluses dans le temps de travail et subventionnées par un budget confédéral.
- Respecter toute forme de vie.
- Rechercher l'harmonie avec les autres en usant de courtoisie.
- Protéger les enfants et les plus fragiles.
- Rechercher l'harmonie avec la nature et la protection des éléments (eau, terre, air) afin de transmettre à leurs enfants un territoire parfaitement vivable et une collectivité où il fait « bon vivre ».
- Honorer leur devoir de mémoire avec l'Histoire de la Savoie.
- S'interdire toute forme de corruption afin de favoriser le Bien Commun de la Savoie.



- En cas de désignation par tirage au sort, accomplir le mandat avec coeur et détermination pour l'intérêt de tous.
- Participer à la défense du Territoire et du Peuple de Savoie.

La perte de la nationalité savoisiennne ne peut être prononcée que par un juge après un jugement.

Les droits des Savoisien et Savoisien

La Savoie octroie et garantit les droits suivants aux Savoisien et Savoisien :

- Les Hommes savoisiens et les Femmes savoisiennes sont égaux en droit.
- Les enfants ont un droit à recevoir le meilleur de leurs parents, tant en conditions de vie, en instruction et éducation, en santé tant physique (sports) que mentale (savoir-vivre, savoir-être, savoir-faire).
- La famille est la cellule-clé du Peuple de Savoie. La collectivité mettra en oeuvre des politiques pour soutenir, encourager les familles et leurs enfants.
- Les personnes âgées recevront les soins (selon leur demande éclairée) pour assurer leur dignité jusqu'au terme de leur vie.
- Chaque habitant de Savoie a :
 - Droit à la dignité
 - Droit à la liberté d'entreprendre (économie, activités), de circuler, de s'exprimer
 - Droit à l'égalité de traitement
 - Droit à la vie (pas de peine de mort, avortement limité)
 - Droit au respect de la vie privée dans la sphère familiale et domicile
 - Droit au mariage et à la famille
 - Droit à la liberté de conscience et de croyance dans la sphère privée familiale
 - Droit à la liberté d'opinion et d'expression
 - Droit à la liberté de réunion et d'association, liberté syndicale ou de corporation
 - Droit à la justice
 - Droit de porter une pétition pour un référendum
 - Droit de résister à l'oppression

Etre Savoisien, c'est également bénéficier d'un régime fiscal et social préférentiel.

LE TERRITOIRE DE SAVOIE

La Savoie est un territoire situé dans les Alpes, occupé et habité depuis fort longtemps (voir Ötzi, l'homme des glaces) puis par des tribus celtiques (les Allobroges, les Médulles, les Ceutrons...). Façonnée par des reliefs montagneux, des lacs et des vallées, elle possède des sommets à plus de 4000 m, dont le plus haut d'Europe, le Mont Blanc.

Les forêts recouvrent la moyenne montagne et on trouve les terres arables dans les plaines et les fonds de vallées.

Fort d'une histoire de plus de 1000 ans, la Maison de Savoie a organisé ce territoire en 6 provinces du temps de l'ancien duché (Chablais, Faucigny, Genevois, Combe de Savoie, Maurienne, Tarentaise), parfaitement borné avec les pays voisins, ainsi que le comté de Nice.

Ce territoire a été aménagé depuis fort longtemps et dispose d'infrastructures considérables, tant en ponts que tunnels, pour favoriser la traversée des Alpes dans l'axe Est-Ouest.



Ces provinces historiques constituent des « bassins de vie », des vallées où la vie quotidienne s'est organisée pour permettre à la population d'y prospérer.

Il existe :

- 5 grands centres urbains : Chambéry, Annecy, Annemasse, Albertville et Nice.
- 600 communes, 7 provinces, 1 Etat confédéral.

A noter que depuis 60 ans, les montagnes ont été aménagées pour y développer des stations de sports d'hiver, et la Savoie dispose des plus grands domaines skiables au monde.

Avec la construction de barrages, nous disposons d'énergie électrique (houille blanche) procurant une énergie renouvelable abondante et peu coûteuse.

L'ensemble du territoire doit rester sous la maîtrise du Peuple : d'où la réappropriation de l'espace du territoire de Savoie (forêts, carrières, alpages, sources, montagnes, terres agricoles) géré par chaque province, les maisons et bâtis restant des propriétés individuelles.

La défense du Territoire : un Institut Stratégique est créé pour anticiper les risques et menaces futurs.

Le contrôle des flux de personnes, de marchandises et de capitaux est effectif aux frontières ET la Savoie est ouverte au Monde.

VALEURS FONDAMENTALES DE LA CONSTITUTION

(inspirées du Manifeste pour la Vie, Québec)

1. **Reconnaissance de l'Interdépendance et du Caractère sacré de la Vie** : Reconnaître et respecter la connexion profonde entre tous les êtres vivants et la nature. Le socle de la société est basé sur la vérité, la réalité des faits. Célébrer le caractère merveilleux et sacré de la Vie et développer le goût du vrai, du sens et de la joie.
2. **Souveraineté Individuelle et Collective** : S'engager à valoriser et défendre la liberté individuelle et collective avec courage et discernement, tout en promouvant la responsabilité et le respect mutuel dans la prise de décision pour le bien de chaque individu et celui de la communauté.
3. **Pérennité, Éthique et Temps Long** : S'engager dans des pratiques pérennes qui préservent les ressources naturelles et garantissent l'équilibre écologique pour les générations futures. Placer l'éthique au cœur de nos actions et œuvrer humblement au bien commun dans une perspective de temps long qui dépasse notre espérance de vie sans s'attacher aux résultats de nos actions.
4. **Vision globale** : Mettre l'accent sur l'apprentissage tout au long de la vie en développant la conscience globale, la pensée critique, la créativité, l'intelligence émotionnelle et mentale. Développer toutes les dimensions de notre être au-delà du mental et élargir le champ de notre conscience aux dimensions subtiles du Réel.
5. **Santé et Bien-Être** : Promouvoir une approche de la santé intégrative incluant le bien-être physique, mental, émotionnel et spirituel, accessible à tous. Associer en complémentarité les médecines naturelles et alternatives avec la médecine générale.



6. **Économie de Partage et de Coopération** : Favoriser une économie au service de l'humain, basée sur le partage, la régénération, la coopération, l'équité et la solidarité, où la prospérité est mesurée non seulement en termes financiers, mais surtout en termes de qualité de vie et de relations.
7. **Technologie au Service de l'Humain et de la Nature** : Utiliser des technologies de manière responsable pour améliorer la qualité de vie, tout en veillant à ce qu'elle respecte l'intégrité de l'humain et de toutes les formes de vie. Favoriser des solutions ouvertes, décentralisées et low-tech dans un esprit de sobriété.
8. **Transparence, Intégrité et exemplarité** : Exiger la transparence, l'intégrité et la responsabilité dans tous les aspects de la gouvernance avec une participation citoyenne active, responsable et éclairée.
9. **Paix et coopération** : Œuvrer pour la paix et la coopération entre les peuples et les nations, en reconnaissant notre interdépendance et notre responsabilité commune envers le vivant. Favoriser le dialogue ouvert et la compréhension mutuelle entre les différentes cultures, idéologies et croyances, pour renforcer la cohésion sociale et bâtir sur ce qui nous unit.

ORGANISATION DES POUVOIRS

La Savoie est souveraine et le souverain est son peuple

Le Référendum

Le Référendum est l'expression politique des choix des Savoyens. Il est organisé au niveau communal, provincial et confédéral.

Les Communes, les Provinces et la Confédération

La Commune

Issues des anciennes paroisses, les Communes représentent les plus petites entités d'organisation sociale. La commune gère tout ce qui est sur son territoire, hors prérogative Province et Confédération. Elle gère la vie quotidienne de ses habitants.

La Commune est dirigée et gérée par son Conseil Communal.

Les Conseillers Communaux sont tirés au sort à partir d'une liste d'habitants de la commune en fonction du sexe et de l'âge. La commune définit les critères requis. La liste est ouverte à tous les habitants de la Commune (étrangers compris).

Les prérogatives de la Commune sont les suivantes : (à développer)



La Province :

Elle gère tout ce qui concerne le territoire de la Province avec les Communes afférentes. Elle gère les aspects de territoires (montagne, tourisme, réserves), les forêts, les permis de construire, ainsi que les prérogatives à moyen terme.

Chaque Province dispose :

- Une Assemblée provinciale (législatif) dont les représentants sont tirés au sort : 25 personnes. Elle fait les lois et choisit les membres du Collège Provincial dont les candidatures sont proposées par la Cellule de Repérage.
- Un Collège provincial (exécutif) de personnes (« gouvernement » de province) dont les membres sont proposés en fonction de leurs compétences et de leur altruisme par la Cellule de Repérage, puis choisis par l'Assemblée provinciale.
- Une Chambre de contrôle qui contrôle la rigueur et l'intégrité de ceux qui créent des lois et qui exécutent. Ses membres sont tirés au sort.

La Province est dotée d'un Office Provincial des Biens Communs. Il détient et gère les biens communs tels que les espaces montagnards, les espaces forestiers, les espaces agricoles. A noter que les infrastructures sont gérées au niveau de la Confédération.

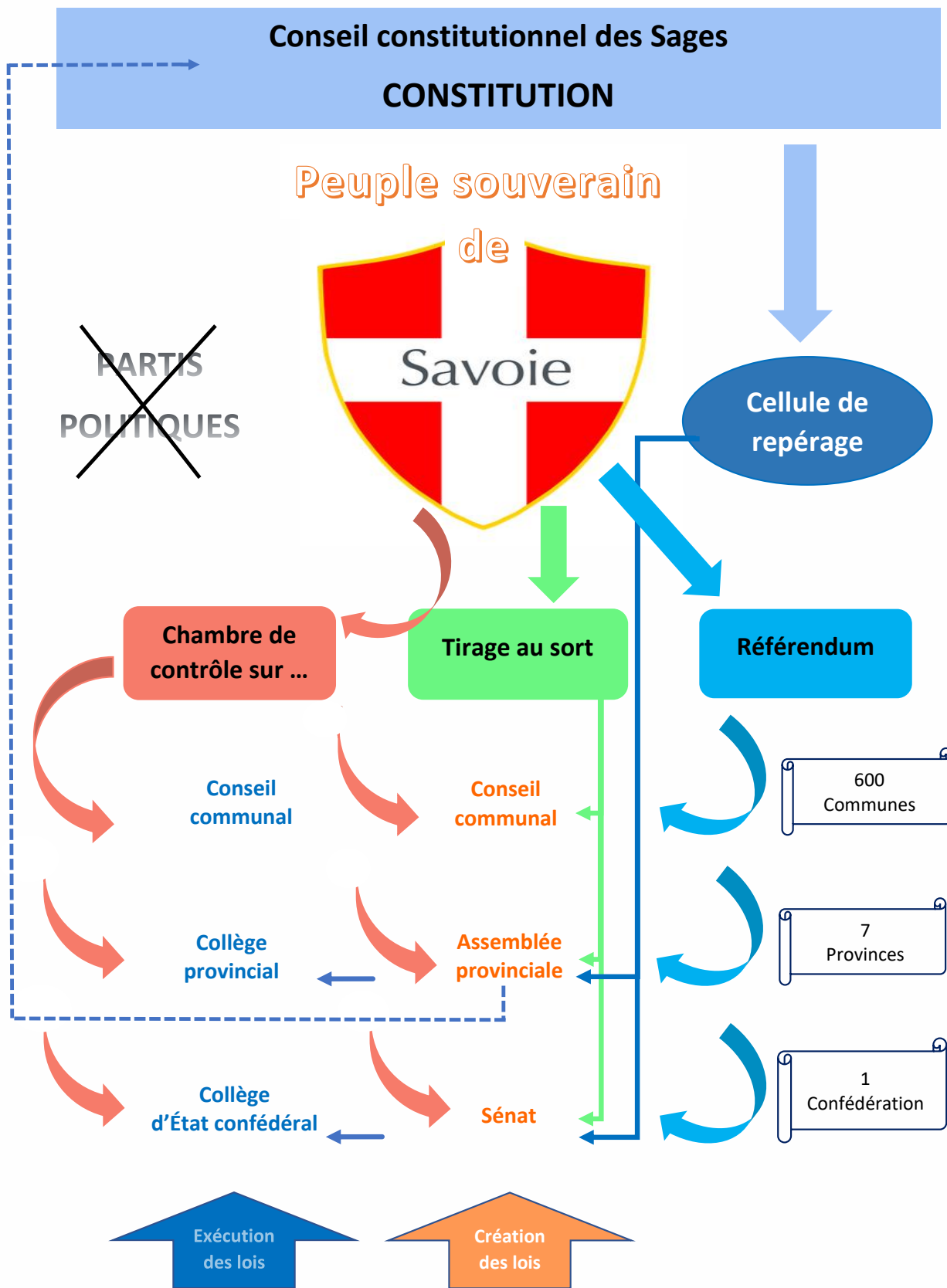
Les prérogatives générales de la Province sont les suivantes :

- l'Agriculture
- les Energies
- l'Artisanat
- les Petites et Moyennes Entreprises
- les Collectivités locales de la province (les syndicats inter...)
- les Sapeurs pompiers et la Protection civile
- la Culture
- l'Instruction (collèges et lycées)
- la Santé (1 hôpital et 1 maternité par Province, les pôles médicaux...)
- les Sports
- le Tourisme
- la Police provinciale
- les Transports sur la Province
- le Travail (médecine, inspection, législation spécifique...)

Chaque Province est le centre principal de la vie locale, il doit y avoir un grand marché d'échanges commerciaux pour la population (à la place des très grandes surfaces commerciales si elles venaient à disparaître).



Organisation des pouvoirs de la Savoie indépendante



© Davoine P. / Porte-de-Savoie / Juin 2024



L'Etat confédéral :

L'Etat de Savoie est la confédération des 7 provinces (dont Nice) dont les compétences sont strictement limitées. Un pacte d'inséparabilité des 6 provinces du duché de Savoie crée le noyau dur. D'autres provinces ou régions peuvent adhérer à la Confédération (ex : la région Autonome du Val d'Aoste, le canton du Valais...).

L'Etat confédéral est organisé avec :

- Le collège d'Etat (« gouvernement » avec ministères) : Organisme exécutif. Il n'y a pas de « Président ». C'est le collège qui a la responsabilité de l'exécution. Le collège se réunit régulièrement. C'est le ministre des Affaires étrangères qui organise le travail du collège.
- Les membres du collège d'Etat sont proposés en fonction de leurs compétences et de leur altruisme par la Cellule de Repérage et choisis par le Sénat. Ils ont au moins 50 ans.
- Le collège d'Etat définit et gère les relations extérieures et internationales. Il équilibre les ressources entre les provinces. Il organise la défense et coordonne la sécurité intérieure. Il préside à l'Office Central des Infrastructures de Savoie (les routes, les ponts, les tunnels, le rail, les ports, les aéroports). Il globalise la politique de santé (Grand Hôpital et académie de Médecines). Il crée et gère la masse monétaire. Il propose au Sénat pour discussion le budget de l'année suivante. Il coordonne la politique de l'instruction.
- Le Sénat de Savoie (le parlement avec une seule chambre) : Organisme législatif. Il est chargé de l'élaboration des lois principales du pays et de l'adoption du budget de l'année (vote des ressources et des dépenses).

Le Sénat est composé de 21 sénateurs (3 par province) qui sont tirés au sort sur une liste proposée par chaque province. Ils sont exclusivement Savoisien et Savoisienne et habitent dans la Province. Leur mandat est de deux ans.

Toutes les lois et tous les budgets proposés par le Sénat de Savoie sont ratifiés par référendum.

Seuls les Savoisien et Savoisienne participent à ces référendums.

La décision du référendum est irrévocable.

Elle est validée si elle reçoit au moins 67 % des votes exprimés et si plus de 50 % des inscrits ont voté.

- Une chambre de contrôle de la Confédération : elle contrôle la rigueur et l'intégrité de ceux qui créent des lois (Sénat) et qui les exécutent (collège d'Etat). Ses membres sont tirés au sort parmi les Savoisien et Savoisienne.

Le pouvoir judiciaire

La Justice est indépendante. Elle est organisée par un Office de Justice sous la direction du doyen des magistrats. Elle doit intervenir dans les sanctions auprès des autres pouvoirs (exécutif, législatif, presse/médias). La justice est rendue au nom du Peuple de Savoie.

Chaque province dispose d'une instance de Rappel à la loi et de Conciliation (pour éviter d'encombrer les tribunaux) et traiter ainsi tous les petits litiges.

Chaque province a également un tribunal de Première Instance. Il s'occupe de tous les litiges. Les magistrats sont nommés par l'Office de la Justice et sont indépendants des pouvoirs.

Au niveau de la Confédération est mis en place à Annecy un tribunal d'Assises pour juger les crimes. Les jurés sont tirés au sort parmi les Savoisien et Savoisienne.

Le tribunal d'appel est à Annecy. Il est l'instance de recours. Les magistrats sont nommés par l'Office de la Justice et sont indépendants des pouvoirs.



Les prisons et leur personnel sont rattachés au Collège d'Etat, en exécution du pouvoir judiciaire.

L'ensemble de la Justice est contrôlé par la chambre de Contrôle de la Magistrature constituée de Savoisien et Savoisienne tirés au sort avec un mandat court.

Le Conseil Constitutionnel (Conseil des Sages):

Situé à Chambéry, il a la charge de contrôler le respect de l'esprit de la Constitution dans chacune des lois proposées par les Assemblées provinciales et par le Sénat. Ses décisions sont en dernier ressort.

Les conseillers, au nombre de 1 par province, plus la Présidente ou le Président, sont proposés par les Assemblées provinciales au regard de l'exemplarité de leur vie. Leur fonction est à vie et ils doivent avoir au moins 65 ans. En cas de départ, il appartient à la Province concernée de proposer un nouveau Conseiller.

Le Président ou la Présidente est désigné(e) par les membres du Conseil.

Le Conseil Constitutionnel préside et dirige la Cellule de Repérage, organisme chargé d'identifier et de proposer les nouveaux membres des collèges de province et d'Etat.

Le Conseil Savoisien des Croyances Religieuses pour maintenir la paix

Ce conseil est sollicité par le Conseil Constitutionnel ou par le Sénat, pour obtenir un avis (des avis) sur les sujets de société.

Il est composé d'un représentant de chaque religion présente en Savoie (un évêque, un pasteur, un rabbin, un imam, un lama, etc...).

La presse et les médias, les réseaux sociaux : les sentinelles du peuple

(presse, radio, TV, agence de presse, instituts de sondage...)

La presse et les médias sont indépendants, libres et équilibrés. Les journalistes sont payés par leur Scop. Ils sont indépendants de tous les pouvoirs. Ils n'appartiennent plus à des oligarques. Ils doivent respecter la charte de Munich.

Une chambre de contrôle citoyenne tirée au sort vérifie en permanence l'application de ces dispositions.

A noter que la Confédération et les Provinces disposent d'un organe de communication spécifique pour créer des dossiers complets (toutes les formes de contradiction) sur les sujets soumis au référendum du peuple, qui doit être éclairé le plus objectivement possible. Ces dossiers doivent parvenir à la population avant la consultation par référendum.



Le pouvoir de l'intelligence

Le développement de toutes les formes d'intelligence est une des clés pour assurer un avenir au Peuple. Les Ecoles, l'Université, la Recherche Appliquée dans tous domaines sont favorisées et aidées.

La monnaie

La monnaie savoisienne (la livre savoisienne) est une monnaie fiduciaire. Elle est créée sur la base de la richesse produite (maintenant), et non sur l'endettement (le futur). Les garanties sont l'or et l'argent (métal) ainsi que l'eau douce de nos massifs. Elle est strictement au service des activités économiques réelles du pays.

Un organisme dépendant du Collège d'Etat, sous le contrôle strict des Savoisien(ne)s, crée la monnaie, gère la monnaie et détruit la monnaie.

Toute spéculation est interdite (surtout sur les matières premières). L'usure est interdite, la rémunération de l'épargne n'existe plus. Ce sont les bienfaits (services) issus des projets réalisés pour la population (améliorer le bien vivre en Savoie) qui constitue la nouvelle rémunération de l'épargne. L'accent est mis sur la circulation des capitaux et non sur la thésaurisation. Le contrôle des capitaux est strict aux frontières de notre pays. Le suivi de la balance commerciale du pays, véritable indicateur de la variation de richesse est notre principal indicateur.

AGRICULTURE

La Savoie recherche une autonomie alimentaire la plus complète avec des produits alimentaires sains et nourrissants pour sa population.

Pour cela, l'agriculture a une place tout à fait prépondérante. Les Savoisien(ne)s veulent des aliments sains et riches. Donc toute l'agriculture est basée sur l'agriculture biologique et les différentes approches naturelles (biodynamique, électroculture...), visant à enrichir en permanence la vie des sols. Les utilisations de produits phyto sanitaires sont interdits. Les agriculteurs doivent modifier leurs pratiques pour produire des aliments sains. Les éleveurs font de même. Aujourd'hui, notre agriculture est axée principalement sur les vins de Savoie (et le tourisme en stations), les fromages de montagne, un peu de charcuteries et quelques productions de fruits (pommes et poires). Demain, nous devons orienter les productions de plaine vers le maraîchage pour produire des fruits et légumes de qualité à destination des villes. Des céréales seront également à réintroduire pour la consommation humaine (blé, maïs, seigle).

Les prix des produits agricoles sont protégés. Le libre échange mondial est stoppé. Les Savoisien(ne)s doivent produire et consommer leurs produits agricoles. Les prix sont plus élevés pour permettre aux agriculteurs de vivre de leur travail dignement. La réduction des impôts et taxes vient rééquilibrer le pouvoir d'achat des Savoisien(ne)s.

Les terres agricoles sont intégrées dans le patrimoine des Savoisien(ne)s et ré-affectées aux agriculteurs paysans quasiment gratuitement moyennant un cahier des charges précis sur les conditions d'entretien et de culture des terres (agriculture biologique) et les productions nécessaires. Les projets d'installation des jeunes agriculteurs sont aidés par le Fonds d'Investissement Savoisien des Entreprises (pas d'endettement).

Les particuliers Savoisien(ne)s sont incités fortement à mettre leurs jardins personnels en maraîchage (agro-foresterie) pour produire les fruits et légumes pouvant apporter l'autonomie alimentaire dont le pays a besoin.

La Chambre d'Agriculture est intégrée aux Offices Provinciaux des Biens Communs et ses missions redéfinies.



Les ateliers (artisanat) agroalimentaires sont privilégiés sur les territoires, avec des pratiques de qualité et un cahier des charges biologique afin de proposer aux habitants une nourriture de qualité, base alimentaire permettant la bonne santé de tous.

LES ENERGIES

Clé de voûte de la prospérité de la Savoie, les énergies sont fondamentales et prioritaires.

La Savoie dispose de deux ressources énergétiques : l'hydroélectricité et la ressource biomasse (forêts principalement).

- Des barrages ont été construits et des installations plus réduites au long des cours d'eau (micro centrales) produisent une quantité importante d'électricité.

La production d'énergie électrique est nationalisée et centralisée par EDS (Electricité de Savoie), qui exploite les barrages et les centrales hydroélectriques, assure le transport et la distribution de l'électricité dans les foyers et les entreprises. Le réseau relie la Savoie à ses voisins et les surplus de production sont revendus.

- La filière biomasse est rattachée à chaque Office Provincial des Biens Communs donc de chaque province. Elle gère et développe la production d'énergie issue des forêts savoyardes (qui sont un Bien Commun) et met à disposition de la population les produits de cette filière.

Les énergies fossiles (pétrole, gaz, charbon) dont la Savoie ne dispose pas, sont également organisées et gérées par les Collèges Provinciaux. Un plan de sobriété important (habitants et entreprises) soutient leur décroissance, de manière à ne pas rendre notre pays dépendant et vulnérable.

ECONOMIE

Les activités sont libres, nominatives et responsables, réalisées dans le respect des valeurs de la Constitution. Les structures économiques ne sont pas anonymes. Les sociétés appartiennent aux Savoyards (à une majorité absolue) : pas de prise de contrôle par des étrangers. En cas de défaillance d'une activité, une part d'un Fonds de Solidarité Economique peut venir en soutien, sous conditions.

La Confédération, les Provinces ou les Communes peuvent inciter le développement de certaines activités stratégiques pour le pays. Le respect le plus strict des terres cultivables est clairement spécifié.

Les ressources collectives (les territoires, les éléments, les énergies) sont respectées. Les déchets sont recyclés (économie circulaire). Les collectivités peuvent impulser des activités pour leur sécurité et leur bien être (ex : maraîchage en plaine pour plus d'autonomie alimentaire sur le Territoire).

Les activités sont libres. Les personnes choisissent leur statut entre indépendant ou salarié. Le lien de subordination du salarié n'est plus conforme avec la constitution. La Savoie promeut les nouvelles formes de gouvernance dans les entreprises (à préciser).

L'économie est au service de la dignité des Savoyards et doit permettre de faire vivre dignement leur famille.

La fourchette des rémunérations ne peut dépasser 30 fois la rémunération minimale.



Les comptes publics ne peuvent être déficitaires (Commune, Province ou Confédération), les recettes sont supérieures aux dépenses. Aucun endettement n'est possible, seule une participation du Fond d'Investissement Savoisien est possible (sur dossier). La cour des comptes contrôle en permanence.

Les organismes financiers suivants appartiennent aux Savoisien (Scop) et sont au service des Savoisien et de leurs activités :

- un office financier pour les particuliers (avec les services spécifiques)
- un office financier pour les entreprises (avec les services spécifiques)
- Une caisse d'épargne des particuliers dont le capital est utilisé pour soutenir les provinces et les communes (projets...)
- Un Fonds d'investissement Savoisien des entreprises dont le capital collecté est utilisé pour soutenir les activités économiques
- Un Fonds d'Investissement Savoisien des collectivités (état, provinces et communes) dont les excédents de fonctionnement sont utilisés pour financer les grands projets et les infrastructures. C'est dans ce Fonds que l'or sera placé en garantie.

Attention : les activités économiques doivent être développées et opérer uniquement sur les seules zones économiques existantes. Plus aucune nouvelle terre ne sera détruite par des zones nouvelles.

LIENS DE LA TERRE ET DU VIVANT

En application de la première valeur de la constitution, la Savoie crée une institution pour mettre en pratique la relation nouvelle entre les humains, leurs activités et toutes les autres formes de vie.

Ainsi tous les sujets qui concernent l'agriculture, les forêts, les conditions d'élevage, les animaux domestiques, la faune sauvage et sa liberté, l'impact sur la réduction de leur environnement vital, seront étudiés et des directives contraignantes seront proposées dans chacune des provinces.

Cette institution sera financée par le collège d'état. Les lois seront soumises aux assemblées provinciales et soumises au référendum de chaque province.

EDUCATION, INSTRUCTION et FORMATION CONTINUE

Distinction entre éducation, instruction, et formation continue : L'éducation est sous la responsabilité des parents, avec l'apprentissage des valeurs et des normes sociales. L'instruction est dévolue à l'école, pour apprendre les bases permettant d'être et de connaître. Et la formation continue, sous la responsabilité de chaque individu, permet de poursuivre l'apprentissage de savoirs, savoirs faire et savoirs être tout au long de la vie.

Primauté de l'instruction : Celle-ci détermine dès l'enfance la représentation mentale que nous avons de la réalité dans laquelle nous sommes inclus, et, par conséquent, la qualité de notre relation aux autres et à la nature.

Nous souhaitons donc une instruction qui se fonde sur l'enthousiasme d'apprendre. Une instruction qui révèle l'enfant à lui-même tout en lui révélant les richesses, l'énergie et la beauté du monde. Une instruction qui abolisse le « chacun pour soi » pour exalter la puissance de la solidarité. Une instruction où le pouvoir de chacun soit au service de tous. Une instruction qui favorise la créativité de l'enfant et son autonomie.



Les programmes favorisent l'expérimentation, l'esprit critique, la coopération, la démocratie à tous les niveaux dans l'école, la classe...

- des programmes qui ne hiérarchisent pas les domaines de connaissance (réaffirmation de l'importance de toutes les disciplines) ;
- du temps pour les pratiques artistiques, culturelles et sportives.

Les enseignants sont valorisés. Des moyens sont alloués aux écoles, aux collèges, aux lycées. Les personnels sont qualifiés et formés. L'enseignant est libre pour savoir comment transmettre à ses élèves ses enseignements.

La formation des enseignants : intégration de la psychologie de l'enfance dans le programme, découverte de toutes les formes de pédagogies alternatives...

Partir de la joie d'apprendre, du respect, de la créativité, de l'autonomie, appuyés sur le sensoriel, le manuel, le mouvement et respecter les périodes sensibles pour transmettre et faire découvrir. Aider l'enfant à développer ses propres qualités. Pas de recherche d'élite, juste que chacun et chacune s'épanouisse dans ses propres talents pour les mettre au service de tous.

Création d'une Université des enseignants afin de permettre la formation permanente et continue des professeurs sur leurs matières ainsi que sur la psychologie de l'enfance et les pédagogies adaptées.

SANTE

Chaque homme et femme naît en bonne santé. Tout doit être fait pour maintenir cet état tout au long de la vie. Ce qui signifie que la Savoie doit mettre à disposition de sa population les conditions de vie qui maintiennent excellemment la santé, en particulier l'alimentation, l'eau et l'environnement naturel dont elle a besoin (attention aux poisons et ondes nocives) ainsi que des conditions de travail adaptées.

Chacun est responsable de sa santé et de la manière de la conserver. Il peut être fait appel à des médecines pour corriger une défaillance temporaire.

Une médecine plus humaine, la Médecine Intégrative. La médecine intégrative vise des soins parfaitement coordonnés entre les différents prestataires et spécialistes. Elle rassemble des approches de soins de santé conventionnelles et des thérapies complémentaires.

Elle intègre les meilleurs soins de la médecine occidentale et ceux des thérapies complémentaires

Elle met l'accent sur la qualité de la relation thérapeutique (compassion, bienveillance, respect des engagements, confidentialité)

Elle travaille en collaboration non seulement avec la personne mais aussi avec une équipe pluri-professionnelle pour améliorer la prestation des soins

Elle agit en tant qu'éducateur pour la personne et pas simplement en tant que prescripteur

Elle privilégie la prévention et le maintien de la santé en s'intéressant aux différentes facettes du mode de vie : alimentation, activité physique, gestion du stress et bien-être émotionnel

Elle considère la personne comme un être unique et entier dans ses dimensions biologiques, corporelles, psychologiques, sociales et communautaires

Elle s'appuie sur la culture de la personne et de ses croyances pour favoriser la guérison



Elle permet à la personne d'être un acteur important dans la gestion de sa santé et de ses soins

Elle recherche et agit sur les barrières qui peuvent bloquer la réponse innée de guérison du corps

Elle accepte que la santé et la guérison soient propres à chacun et puissent différer chez deux personnes atteintes de la même maladie

Elle préoccupe du soulagement et du soutien autant que de la guérison

Elle privilégie les techniques simples et naturelles, en complémentarité si besoin de celles plus coûteuses et interventionnistes

Elle s'engage à proposer des méthodes efficaces personnalisées au regard de la balance bénéfice – risque

La médecine d'urgence est partagée entre les médecins référents pour la personne et des structures spécifiques avec les hôpitaux et cliniques.

SECURITE

A l'extérieur :

La Savoie revendique la neutralité active pour la paix. Elle s'interdit toute ingérence dans les pays du monde.

Comme elle l'a fait en 1961 avec les accords d'Evian (France - Algérie), elle se positionne sur le plan international comme l'Ambassadrice de la Paix. A cette fin, elle développe et met en place un Centre de Médiation pour la Paix. Situé entre Annecy et Genève, ce centre permet d'accueillir des délégations de pays en conflit et favorise leur expression en vue de parvenir à retrouver un état de résolution du conflit. La Savoie procure un corps de médiateurs de haut niveau, ainsi que des interprètes. A ce Centre est adjoint une Université de formation à la médiation et à la diplomatie. C'est également le siège du Ministère des Relations Internationales.

Pour ce qui est de sa défense, un Institut d'Etudes Stratégiques de la Défense est créé pour anticiper les menaces qui pourraient peser sur son existence.

La défense du territoire est confiée à des brigades provinciales, sous le commandement unifié d'un chef d'Etat Major. L'accent technologique est basé sur la défense aérienne, les drones et la guerre électronique. La Savoie reste ouverte à toute évolution technologique.

Les Savoyens reçoivent une formation militaire de base, spécifique des provinces (montagne ou pas) et comme le modèle suisse actuel, ils font des périodes de réserve permettant de maintenir les capacités défensives. Ils disposent de leurs armes personnelles chez eux (modèle suisse).

C'est la brigade provinciale qui est chargée de l'instruction militaire des jeunes savoisiens.



A l'intérieur :

Les forces de Gardiens de la Paix sont communales, et surtout provinciales. A l'écoute de la population, elles renseignent sur les événements et les risques pour garantir la sérénité des populations. Ces renseignements sont collectés et traités dans les provinces pour être ensuite remontés au Ministère de l'Intérieur.

Les officiers sont chargés des enquêtes et des plaintes. Un parquet (procureur) est opérationnel au niveau de chaque province (ainsi que les juges d'instruction).

RELATIONS INTERNATIONALES

Les relations avec les autres pays du monde sont sous la responsabilité de la Confédération Savoisiennne.

Partie importante de la volonté savoisiennne de la paix, les ambassadeurs sont à l'écoute du monde et proposent les services de la Savoie pour permettre à la paix de revenir en cas de conflit.

La Savoie n'est alignée sur aucun bloc ou empire. Libre et indépendante, elle communique avec tous les pays du monde. Aucune ingérence n'est permise. Les forces de défense ne peuvent être déployées à l'extérieur du Territoire.

Le corps diplomatique est réuni régulièrement au Centre de Médiation pour la Paix. Ce Centre est le siège des Relations Diplomatiques de la Savoie.

Les Relations Internationales sont dirigées par le Collège d'Etat et son ministre délégué. Il rend des comptes au Collège d'Etat ainsi qu'au Sénat, régulièrement.

Le corps diplomatique est contrôlé strictement par une Chambre de Contrôle spécifique dont les membres sont tirés au sort, mandat court, avec pouvoir de transmettre à la Justice, en cas de manquement.

LA PERIODE TRANSITOIRE

Lorsque la Savoie se sera libérée des contraintes colonialistes imposées par la France, elle pourra progressivement mettre en place les mesures nécessaires à l'affirmation de sa souveraineté.

En particulier, elle pourra procéder rapidement à la mise en place des structures nécessaires au fonctionnement des communes, des provinces et de la Confédération ainsi que le pouvoir judiciaire et les différents Offices nécessaires au bon fonctionnement des Provinces.

Elle organisera la collecte des impôts et taxes permettant de donner les moyens suffisants à l'organisation et au fonctionnement du pays.

Le Sénat au niveau de la Confédération sera chargé d'épurer l'ensemble des lois françaises et européennes, de supprimer un maximum de textes et d'obligation afin de redonner des espaces de liberté aux Savoisien et Savoisienne. Les lois seront en nombre réduit et enseignées aux jeunes générations.



ANNEXES

Texte explicatif sur l'Organisation des Pouvoirs en Savoie Indépendante

« La Savoie est souveraine et le souverain est son peuple »

La proposition de Constitution part du principe que seul le peuple de Savoie a le pouvoir d'organiser son fonctionnement.

Il en découle :

- chaque Savoisien et Savoisienne est souverain (e).
- les partis politiques sont abolis et interdits.

Le Peuple utilise le Référendum en tous sujets, le tirage au sort et les chambres de contrôle pour faire valoir son approbation ou son rejet sur les décisions issues des institutions du pays (Législatif, Exécutif, Judiciaire, Média pour les principaux). Les chambres de contrôle, dont les membres sont tirés au sort, sont en accès direct avec le Pouvoir Judiciaire pour rétablir la probité dans l'ensemble des institutions de la Savoie, si nécessaire.

La Savoie est découpée administrativement en Communes (lieux de vie locale), Provinces (bassin de vie cohérent) et une Confédération des Provinces pour les principaux sujets régaliens (les Affaires Etrangères, la Monnaie, la Défense...).

La Commune dispose d'un Conseil Communal (Exécutif et Législatif). Les conseillers sont tirés au sort parmi la population de la commune (Savoisiens et Etrangers). Leur nombre dépend de la taille de la Commune.

La Province, autonome dans sa gestion et ses prises de décisions, est au coeur de l'organisation des Pouvoirs.

Elle a à sa disposition son Assemblée Provinciale dont les membres sont tirés au sort parmi les Savoisien et Savoisienne de la Province. L'Assemblée est chargée d'établir les lois provinciales sur les domaines de la vie quotidienne. Ce sont ces lois qui seront mises en oeuvre par le Collège Provincial (« gouvernement provincial ») formé par un groupe de personnes compétentes et altruistes, responsables des secteurs d'activités pertinents pour la province. C'est l'Assemblée qui choisit ces responsables à partir de candidats proposés par la Cellule de Repérage. Dans l'idéal, la Cellule propose 3 candidats pour chaque poste à pourvoir.

L'Assemblée a également pour mission de nommer un Conseiller qui rejoindra le Conseil Constitutionnel des Sages. Ce Conseil valide ou non la conformité des lois avec la Constitution et dirige la Cellule de Repérage.

Au niveau de l'ensemble du territoire, **la Confédération des Provinces de Savoie** dispose d'un Sénat et d'un Collège d'Etat Confédéral.

Le Sénat est composé de Sénateurs, uniquement des Savoisien. Chaque province fournit 3 sénateurs tirés au sort. Le Collège d'Etat Confédéral est créé selon la même procédure que les collèges provinciaux.

Chaque Savoisien et Savoisienne tiré(e) au sort pour accomplir un mandat court (maxi 2 ans) s'engage à oeuvrer pour le Bien de tous avec coeur et détermination.

